



## Réunion du Bureau du S.D.E. du 12 juillet 2017

### Compte-rendu et relevé des décisions prises

Le Bureau s'est réuni le vendredi 12 juillet à 17 h 00, dans les locaux du SDE.

Etaient présents :

*Pour le Bureau* : M. Frossard (Président), Mmes Boirie, Carrère, Curbet, Pourteau et Vergès ;  
MM. Armary, Cazabat, Dutour, Laffaille, Laffont et Mur

*Pour les services du SDE* : Dominique Alexandre, Simon Alleman, Jean Chanéac, Jean-Luc Lavigne, Marie-Noëlle Mainguy et Jean-Jacques Warmoeskerken

Excusés : Monsieur Rouch (directeur)  
Mmes Bourdeu, Durrieu, Mendes et Solles ;  
MM. Boubee, Dabezies, Fourcade, Guilhas, Lussan, Pelieu et Piron

#### Ordre du jour

- *commission travaux* :
  - *marché de rénovation de l'éclairage public (lot infructueux)*
  - *pico-centrale du Rioumajou*
  - *études de diagnostics énergétiques*
  - *études d'enfouissement*
  - *travaux SDE*
  - *consultations en cours*
  - *nouvelles consultations Enr*
- *service de recharge des véhicules électriques : point d'avancement et propositions pour 2018*
- *questions diverses*

Le Président s'excuse tout d'abord de tenir une réunion en juillet mais explique que cela est nécessaire pour ne pas retarder le lancement des différents marchés prévus.

**La première question à l'ordre du jour** concerne les marchés en cours.

M. Warmoeskerken, chargé du **marché de rénovation de l'éclairage public** rappelle pourquoi le lot 2 a été déclaré infructueux lors de la réunion précédente. Il explique qu'il a retravaillé les quantités mais pas les estimations sur le bordereau des prix unitaires (BPU) et le détail des quantités estimées (DQE).

2 entreprises seulement ont répondu, Eiffage Energie/ETPM et CEGELEC. Après analyse, l'entreprise Eiffage présente la meilleure offre. M. Warmoeskerken signale au bureau qu'il a rencontré M. Albouy, d'Eiffage Energie, qui a expliqué la hausse des prix lors de la consultation

initiale par l'augmentation des tarifs des fournisseurs. Il souligne également l'importance du volume des travaux.

M. Frossard fait remarquer que l'entreprise Eiffage Energie passe de +15 % à + 11 % et propose au bureau d'accepter cette proposition.

Une discussion s'engage car le bureau remarque que ce sont les entreprises habituelles du SDE qui répondent.

Mme Carrère demande comment peut-on expliquer qu'il n'y ait que deux entreprises qui aient répondu. M. Warmoeskerken répond que les délais de réponse pour cette nouvelle consultation étaient très courts et que cela se passe en période de vacances. De plus, les entreprises qui auraient pu répondre ont déjà été servies sur les lots 1 et 3 lors de la consultation précédente.

M. Mur fait remarquer que cette nouvelle consultation aura permis d'avoir les tarifs du matériel d'éclairage public. Mme Curbet repose la question de la différence de proposition de prix par une même entreprise sur des lots différents. M. Laffont demande s'il s'agit d'entreprises régionales. M. Armary rappelle les difficultés rencontrées sur les chantiers ; il s'étonne aussi de la supériorité des offres par rapport à l'estimation réalisée par le SDE. En réponse, M. Warmoeskerken explique aux membres du bureau que la procédure envisagée pour le futur marché sera différente. M. Armary insiste sur le retard des travaux, Mme Boirie demande si le SDE ne peut temporiser pour l'attribution de ce lot.

Le Président intervient dans la discussion en demandant ce qui peut être fait pour obliger les entreprises à répondre. M. Armary revient sur le retard des chantiers et propose d'imposer des plannings aux entreprises et de faire jouer les pénalités. En ce qui concerne les pénalités, M. Frossard indique qu'il en parlera avec le directeur. Louis Armary s'interroge sur le prix en hausse du matériel. Jean-Jacques Warmoeskerken répond qu'il a repris le matériel choisi en 2014 ; les prix ont augmenté. Mme Carrère demande s'il s'agit d'un marché à bons de commande, à quoi le technicien répond affirmativement.

Les membres du bureau étant réservés, le Président leur demande qui est pour la relance du marché ; sans opposition, il leur propose d'attribuer le lot 2 à l'entreprise Eiffage Energie. ***Une délibération est prise en ce sens.*** Il signale qu'il faudra faire remonter tous ces éléments aux entreprises et insiste sur le fait de se préoccuper d'avoir d'autres entreprises qui répondent pour les futurs marchés. Yves Laffaille conclut cette discussion en demandant au technicien l'importance du volume d'affaires du SDE; M. Warmoeskerken indique que cela est lié aux financements attribués au Syndicat (TEPCV, Ademe, Région...).

N°	Objet de la délibération
DL 60-07-2017	<p data-bbox="523 1570 1300 1653" style="text-align: center;"><b>Autorisation de signature du marché Travaux de rénovation des installations d'éclairage public dans les zones nord et centre du département des Hautes-Pyrénées</b></p> <p data-bbox="427 1682 1391 1798"><i>Le Président informe les membres du Bureau des résultats de la consultation passée pour le marché cité en objet. Après délibération, le Bureau décide d'attribuer le marché à l'entreprise EIFFAGE ENERGIE pour un montant de 2 626 540,50 € HT.</i></p>

Jean-Jacques Warmoeskerken présente ensuite le **marché des études d'enfouissement**.

Il explique que ce marché à bons de commande porte sur une quinzaine d'articles et que le délai de réponse était très court (15 jours). Il rajoute que l'estimation était délicate car il est difficile d'estimer une convention de servitude à cause des procédures administratives (recherche des

propriétaires, etc...). Il a basé son estimation sur un chantier pour lequel une vingtaine de conventions notariées devaient être établies.

Comme pour le marché précédent, 2 entreprises seulement ont répondu, à savoir Cetelec et Bouygues Energie. Après analyse, Cetelec a présenté la meilleure offre.

Une discussion s'engage alors entre Mme Carrère et M. Warmoeskerken. Mme Carrère demande d'abord s'il y a urgence à se déterminer lors de cette réunion. Elle prend pour exemple l'entreprise Bouygues qui va travailler sur son lot et les lots voisins et pense que cela peut poser problème. Elle demande également si le SDE a une estimation de ce que cela coûte sur un chantier.

JJ Warmoeskerken reprend son exemple de chantier et précise que dans le marché actuel, les études sont payées avec les travaux. Maryse Carrère le questionne ensuite sur le volume d'études et sur la nature du marché. Le technicien lui indique que cela ne porterait que sur une dizaine d'études et qu'il s'agit uniquement d'enfouissement. Il rappelle la situation d'entreprises telles que Vigilec, Cassagne qui sont très longues à réaliser les chantiers. IL s'agirait donc de les soulager un peu. Il indique aussi que les études pour les communes de Juillan ou Ossun n'ont pas été réalisées par Vigilec. Mme Carrère pense que cela peut servir de test. M. Lavigne intervient en rajoutant que cette démarche peut servir à anticiper les demandes d'études par les communes inscrites sur les programmes ; cela permettrait de lancer l'étude immédiatement et d'émettre le bon de commande en 2018. Mme Carrère suggère alors d'estimer la totalité des études sur l'année et de voir si cela ne peut pas être réalisé en régie.

En conclusion, le Président propose de retenir Cetelec. Le bureau approuve et ***une délibération est prise en ce sens.***

N°	Objet de la délibération
DL 63-07-2017	<p style="text-align: center;"><b>Autorisation de signature du marché</b> <b>Marché d'études pour des travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique, d'éclairage public et de télécommunication</b></p> <p><i>Le Président informe les membres du Bureau des résultats de la consultation passée pour le marché cité en objet.</i> <i>Après délibération, le Bureau décide d'attribuer le marché à l'entreprise CETELEC, pour un montant de 8 159 € HT.</i></p>

### Le 3ème marché porte sur les **diagnostics énergétiques pour des bâtiments publics**

Simon Alleman, Conseiller en Energie Partagé et en charge de ce dossier explique qu'il s'agit d'un accord-cadre avec marché subséquent ; lors de cette réunion, le choix portera uniquement sur la partie technique. Il présente les 17 offres reçues et souligne qu'aucun bureau d'études des Hautes-Pyrénées n'a répondu.

Mme Carrère demande combien de bâtiments sont concernés par cette procédure. M. Alleman répond qu'il y en a environ 20 de nature très différente (salle des fêtes, piscine...). Maryse Carrère revient sur l'absence de bureaux d'études du département et pense que le fait qu'il y ait de la maîtrise d'oeuvre ne les a pas incité à répondre. M. Frossard se renseignant sur la façon dont les bureaux d'études seront consultés, Simon Alleman explique que cela se fera en fonction du besoin des communes.

Le Président propose aux membres du bureau de donner leur avis sur les candidats retenus. Le bureau émet un avis favorable pour retenir 3 entreprises : ENER+ (11), APIEH (64), A2iT (31) et ***une délibération est prise en ce sens.***

N°	Objet de la délibération
DL 63-07-2017	<p align="center"><b>Autorisation de signature de l'accord-cadre à marchés subséquents Audits énergétiques de bâtiments publics</b></p> <p><i>Le Président informe les membres du Bureau des résultats de la consultation passée pour le marché cité en objet. Après délibération, le Bureau décide de sélectionner les 3 bureaux d'études NR+, APIEH et A2iT.</i></p>

**M. Cazabat quitte la réunion à 17 h 50**

M. Frossard donne ensuite la parole à Serge Cieutat qui évoque le **dossier des travaux du SDE**

Ce dernier rappelle qu'il s'agit d'un marché à procédure adaptée. Les travaux portent sur la réalisation du parking et la préparation de viabilisation du terrain.

Au terme de la consultation, 4 entreprises, SARL Géovia, Colas SO, la Routière des Pyrénées et Malet, ont répondu. L'entreprise Labastère a également été consultée mais n'a pas fait d'offre. Serge Cieutat indique que le SDE avait déjà reçu un devis relatif à la pose du grillage de l'entreprise Lacave pour un montant de 3 300,82 €. La Routière des Pyrénées a fait une offre pour un montant de 3 300,10 €.

Après discussion, le bureau décide de retenir les 2 entreprises (Routière des Pyrénées et Lacave) et **une délibération est prise en ce sens.**

N°	Objet de la délibération
DL 59-07-2017	<p align="center"><b>Autorisation de signature du marché Viabilisation d'un terrain et aménagement d'un parking clôturé</b></p> <p><i>Le Président informe les membres du Bureau des résultats de la consultation passée pour le marché cité en objet. Après délibération, le Bureau décide d'attribuer le marché</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- avec l'option paillage des espaces verts à l'entreprise Routière des Pyrénées pour un montant de 65 718,38 € HT</li> <li>- de confier la réalisation de la clôture et du portail à l'entreprise LACAVE, pour un montant de 13 545,65 € HT.</li> </ul>

Le dossier suivant porte sur les **consultations en cours**

Jean-Luc Lavigne présente le futur marché 2018-2021 et répond à la question de Mme Carrère qui porte sur la notion de marché multi-attributaire. Elle précise que cette procédure est appliquée par le Conseil Départemental en cas d'intempéries sur les routes, mais trouve que pour le SDE cela est plus subjectif. Elle revient sur le « cadrage » des entreprises et évoque la réalisation des travaux sur sa commune, parfaite la 1<sup>ère</sup> année puis effectuée par des entreprises défaillantes les années suivantes. M. Warmoeskerken pense qu'il y a un gros travail à faire sur les pénalités.

En conclusion, le Président demande au bureau son accord pour le lancement de ce marché. Les membres donnent leur aval et **une délibération est prise en ce sens.**

N°	Objet de la délibération
DL 58-07-2017	<p align="center"><b>Travaux d'électricité, éclairage public, télécommunication, bornes électriques Années 2019-2019-2020-2021</b></p> <p><i>Daniel Frossard, Président, informe les membres du Bureau que le marché à bons de commande sur Appel d'Offres Ouvert pour les travaux d'électrification et d'éclairage public au titre des années 2014 à 2017 arrive à échéance.</i></p> <p><i>Le Président propose de lancer avant la fin de cet exercice un accord-cadre à bons de commande pour travaux d'électricité, d'éclairage public et autres en procédure formalisée « appel d'offres ouvert » pour l'année 2018, avec possibilité de reconduction annuelle ne pouvant dépasser trois ans, selon 3 lots géographiques multi-attributaires.</i></p> <p><i>Oui cet exposé, les membres du Bureau, à l'unanimité autorisent le Président, responsable du marché, à engager la procédure de mise en concurrence pour cet accord-cadre à bons de commande.</i></p>

Jean Chanéac enchaîne sur les **nouvelles consultations Enr**

Il présente les 2 dossiers :

Pour le Bastan de Sers, il s'agira d'une étude d'inventaire de la faune et de la flore ; l'étude d'impact sera réalisée l'année suivante. Mme Carrère évoque les crues du Bastan en 2013 et lui signale que les études d'inventaire ont déjà été réalisées pour Sers à cette occasion.

Pour le Seuil de Sarniguet, une étude hydroélectrique et d'impact sera réalisée, pour un montant de 15 000 €, sur 1 délai d'un an environ (session achevée le 12 septembre 2018).

Le Président demande l'accord du bureau sur ces dossiers. Les membres approuvent et **une délibération est prise en ce sens.**

N°	Objet de la délibération
DL 61-07-2017	<p align="center"><b>Consultations EnR Etudes d'environnement et d'hydrologie de projets hydroélectriques Etudes préalables de projets photovoltaïques</b></p> <p><i>Le Président informe les membres du Bureau de la nécessité de lancer des études relatives à la mise en place du service de production d'électricité par des moyens renouvelables.</i></p> <p><i>Sont concernés à titre d'exemple les projets suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Etudes d'impact et de faisabilité pour le seuil de Sarniguet et la centrale photovoltaïque au sol de Capvern</i></li> <li>- <i>Etudes préalables pour divers aménagements hydroélectriques envisagés en secteur de montagne</i></li> <li>- <i>Etudes préalables pour divers aménagements photovoltaïques sur toitures</i></li> </ul> <p><i>Après en avoir délibéré, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energie, à l'unanimité :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- <i>accepte la proposition du Président,</i></li> <li>2- <i>autorise le Président, responsable du marché, à engager les consultations et à signer tout document s'y rapportant.</i></li> </ol>

Yves Laffaille interpelle Jean Chanéac sur le financement de ces études. M. Chanéac répond que le SDE prend en charge la totalité des études.

### ***Dominique Alexandre arrive à 18 h 30***

La discussion se poursuit par le point à faire sur les **bornes électriques**

Jean-Luc Lavigne présente un état d'avancement du projet et détaille également le projet d'adhésion en 2018 à REVEO regroupant 9 SDE et 2 métropoles dans le but d'organiser un service commun relatif au déploiement et à l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (voir diaporama joint). Yves Laffaille lui demande simplement de s'assurer que l'on passe avec la Région Aquitaine.

Après cet exposé, M. Frossard demande l'accord du bureau pour cette adhésion. Ce dernier y est favorable et une convention sera proposée en fin d'année.

Le Président demande à M. Alexandre de présenter le dossier de la pico-centrale du Rioumajou.

Le technicien commente les 2 offres reçues. Le dossier de Cam Energie est techniquement très « léger » (hypothèse de travail proposée mais pas de méthodologie présentée...). Le dossier présenté par l'entreprise Talazac est sérieux. Face aux écarts de prix proposés par ces 2 entreprises, M. Alexandre suggère de négocier avec elles afin de minimiser les coûts de l'entreprise Talazac d'une part, de vérifier le sérieux de Cam Energie d'autre part. M. Armary évoque la possibilité pour Cam Energie de sous-traiter avec une entreprise locale mais Dominique Alexandre explique que rien n'est mentionné dans le dossier concernant ce point là. Maryse Carrère et Jean-François Laffont demandent l'avis technique de M. Alexandre sur ce projet ; ce dernier répond que l'enfouissement est la solution idéale mais très chère.

Les membres du bureau et le Président sont d'accord pour la négociation.

N°	Objet de la délibération
DL 64-07-2017	<p data-bbox="558 1227 1212 1281" style="text-align: center;"><b>Pico-centrale hydroélectrique du Rioumajou à Saint-Lary</b> <b>Sélection des candidats</b></p> <p data-bbox="399 1310 1372 1377"><i>Le Président rappelle aux membres du bureau l'avancement du dossier de la pico-centrale hydroélectrique du Rioumajou à Saint-Lary</i></p> <p data-bbox="399 1377 1372 1444"><i>La première étape de cette procédure a été le choix des entreprises autorisées à fournir une proposition technico-financière (procédure restreinte).</i></p> <p data-bbox="399 1444 1372 1545"><i>Pour la seconde étape, sur les 3 entreprises sélectionnées (cf. délibération du 2 juin 2017) seules Cam Energie et Talazac Energie ont remis une offre, l'entreprise GTS n'ayant pu y donner suite.</i></p> <p data-bbox="399 1545 1372 1612"><i>Les 2 entreprises précitées ont présenté des offres ne répondant pas complètement à notre cahier des charges.</i></p> <p data-bbox="399 1612 1372 1646"><i>En conséquence, le bureau décide :</i></p> <ul data-bbox="399 1646 1372 1780" style="list-style-type: none"><li>- <i>d'engager une négociation avec Cam Energie et Talazac Energie pour préciser certains points du dossier technique.</i></li><li>- <i>autorise le Président à poursuivre l'appel à concurrence et à engager le marché à l'issue de la négociation.</i></li></ul>

Le Président conclut le sujet des marchés en évoquant le lancement du **marché de géo référencement des réseaux** qui sera ouvert en septembre.

### **Questions diverses « 1 » : calendrier SDE**

Les dates pour le 3<sup>ème</sup> trimestre sont rappelées par le Président.

### **Questions diverses « 2 » : programmation complémentaire**

Agos-Vidalos et Juncalas sont les 2 communes concernées. Le bureau donne son accord pour l'inscription d'Agos-Vidalos sur le programme Sécurisation en remplacement de Loudenvielle et Juncalas sur le programme Syndical Complémentaire.

*La séance se termine à 19 h 00*

#### **PJ au présent compte-rendu :**

##### *Diaporama*

*DL 58-07-2017 Travaux d'électricité, éclairage public, télécommunication, bornes électriques – années 2018-2019-2020-2021*

*DL 59-07-2017 Autorisation de signature du marché : viabilisation d'un terrain et aménagement d'un parkin clôturé*

*DL 60-07-2017 Autorisation de signature du marché : travaux de rénovation des installations d'éclairage public dans les zones nord et centre du département des Hautes-Pyrénées*

*DL 61-07-2017 Consultations EnR – études d'environnement et d'hydrologie de projets hydroélectriques ; études préalables de projets photovoltaïques*

*DL 62-07-2017 Autorisation de signature de l'accord-cadre à marchés subséquents : audits énergétiques de bâtiments publics*

*DL 63-07-2017 Autorisation de signature du marché : marché d'études pour des travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique, d'éclairage public et de télécommunication*

*DL 64-07-2017 Pico-centrale hydroélectrique du Rioumajou à Saint-Lary - sélection des candidats*

Les Membres du Bureau

Le Président  
Daniel FROSSARD